

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 9 février 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URB 004-1571/17/BM**

**■ Abrogation de la délibération n° DEA 016-441/16/BM du 30 juin 2016 relative à la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur la parcelle cadastrée section AS n° 191p, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Goule sur la commune de Grans, propriété de M. et Mme François Lambert  
MET 17/2662/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Il est rappelé au Bureau de la Métropole que par délibération n° DEA 016-441/16/BM du 30 juin 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds, à son bénéfice, sur la parcelle cadastrée section AS n° 191p, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Goule sur la commune de Grans, propriété de Monsieur et Madame François Lambert, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a renoncé à constituer cette servitude de passage et a manifesté son intérêt pour l'acquisition à titre onéreux, à son profit, de ladite parcelle. En conséquence il convient d'abroger la délibération n° DEA 016-441/16/BM du 30 juin 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Signé le 9 Février 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Mars 2017**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEA 016-441/16/BM du 30 juin 2016, relative à la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds, au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur la parcelle cadastrée section AS n° 191p, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Goule sur la commune de Grans, propriété de Monsieur et Madame François Lambert, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Délibère**

**Article unique :**

Est abrogée la délibération n° DEA 016-441/16/BM du 30 juin 2016, relative à la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds, au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur la parcelle cadastrée section AS n° 191p, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Goule sur la commune de Grans, propriété de Monsieur et Madame François Lambert, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS